



Une étape positive pour une fin de vie plus solidaire

COMMUNIQUE

Conseil national de l'Eglise protestante unie de France - 26 janvier 2015

Les questions qui surgissent devant la fin de la vie humaine sont toujours vécues de manière personnelle et unique. La vie, reçue de Dieu, prend sa pleine signification selon le cadre relationnel dans lequel elle s'inscrit ; elle n'est donc pas sacrée en soi. La perception de la dignité est légitimement diverse. La loi doit offrir un espace permettant l'expression de la liberté de conscience du sujet, assumant son choix singulier, en lien avec ses proches et la société. La médecine devrait mieux accompagner et contribuer à ce que chacun puisse « rester vivant jusqu'à la mort ».

Telles sont quelques unes des convictions de l'Eglise protestante unie de France, à propos de la fin de la vie humaine.¹ Dans la proposition de loi formulée par MM. Claeys et Leonetti, l'Eglise protestante unie trouve une expression législative de plusieurs de ces convictions.

Oui, comme le souligne cette proposition de loi, la culture palliative doit être fortement encouragée en France, notamment chez les professionnels de santé. Oui, l'accès à une sédation profonde et continue doit être garanti, à la demande de la personne si elle est consciente ou en fonction de ses directives anticipées si elles existent et si la personne est inconsciente, dans des cas précisément prévus. Oui, le statut des directives anticipées doit être amélioré et renforcé. Ce sont là de nécessaires moyens pour que les femmes et les hommes de notre pays disposent mieux, et de manière plus apaisée, de leur vie jusqu'à son ultime moment.

Au-delà de ces propositions, la réflexion et le débat doivent se poursuivre quant à l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie incurable, qui désirent mettre un terme à leur vie et qui, dans cette situation, se trouvent presque toujours enfermées dans un isolement tragique. Prendre en compte cette réalité, notamment chez les personnes âgées, lutter contre la solitude, y faire face ensemble, sont autant d'étapes dans les progrès à faire pour mieux « Penser solidairement la fin de vie »².

L'Eglise protestante unie de France (EPUdF) est membre de la Fédération protestante de France (FPF).
47 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09, www.eglise-protestante-unie.fr

Contacts EPUdF : Daniel CASSOU, 06 16 29 13 13, communication@eglise-protestante-unie.fr

¹ Ces convictions ont été en particulier formulées par le Synode national de l'Eglise protestante unie de France, le 12 mai 2013. Le texte complet de la résolution adoptée ce jour-là se trouve en annexe.

² Titre du rapport remis le 18 décembre 2012 par le professeur Didier SICARD au Président de la République.